

## Dois je denoncer un particulier qui emploie un maçon au noir

Par zouzoux, le 25/09/2008 à 18:23

comme document, j ai toutes les photos de travaux avec son maçon desssus j ai ete temoins de ces locations non declaré , je connais les personnes qui habites dedans temons de pas mal de chose

moi j aimerai rencontrer une personne pour me diriger, m aider a faire cette denonciation pourrais avoir des représailles si on lui donne mon nom a cet personne merci de ma repondre

## Par citoyenalpha, le 03/10/2008 à 17:28

## Bonjour

adressez une lettre au centre des impôts dont vous dépendez. Ils seront ravis d'avoir un redressement en perspective.

Mais attention souvent ces personnes ont des prête-noms. Comment versiez vous votre loyer?

adressez une lettre au centre communal d'action sociale dont dépend ce monsieur.

Donnez un maximum d'information (adresses des logements, modalité de paiement, travaux entrepris ...)

Ces services se chargeront d'effectuer les recherches nécessaire.

Restant à votre disposition

## Par Tisuisse, le 04/10/2008 à 07:57

Egalement faire une LR/AR à l'URSSAF et à votre Direction Régionale de la Sécurité Sociale. Il bénéficiera, en plus du redressement fiscal annoncé, d'un redressement de ses cotisations avec un rappel d'arriérés + indemnités de retard + intérêts moratoires + amendes relativement salées.